



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 45012

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à mettre en place, au sein de la Direction des affaires maritimes, des moyens en personnels mis à disposition temporairement par les corps d'inspections ministériels pour accompagner, pendant une période transitoire, la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Texte de la réponse

Les analyses de faisabilité et l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures va nécessiter la mobilisation de compétences et d'expertises. Les différents services concernés ne disposant pas de ressources en personnels supplémentaires pour mener à bien ces différents chantiers, un apport et un soutien technique et juridique des inspections générales seront mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45012

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12587

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1649